

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 91 (1955)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Postes au concours. — Classes surchargées. — Echallens. — Lausanne. — Association cantonale vaudoise des maitresses de travaux à l'aiguille. — Guilde du travail. — A vendre. — Genève : U. I. G. M. : Assemblée du 25 mai. — Cinquantenaire. — Règlement du concours littéraire. — U. I. G. D. : Groupe des jeunes. — Neuchâtel : Conférences officielles. — Admission. — Voyage aux châteaux de la Loire. — Université populaire. — Bibliographie. — Société suisse des maîtres de gymnastique. — Placement.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : B. de Rham : L'enfance mentalement insuffisante. — Paulette Eggimann : Leçon de composition. — D. : Aux cahiers d'enseignement : «Bouquet» de Mmes Roller et Mertens. — Notre devoir envers les réfugiés en Suisse dix ans après la guerre. — La lecture à l'école enfantine. — Bibliographie. — Fiches.

Partie corporative

VAUD

POSTES AU CONCOURS

Jusqu'au 15 juin 1955 :

Saint-Prex Institutrice semi-enfantine.
 Entrée en fonctions le 1er novembre 1955.

Croy Maîtresse ménagère.

CLASSES SURCHARGÉES

A la suite du développement de l'interpellation de MM. Petit et consorts au Conseil communal de Lausanne, nous avons, dans notre entrefilet de la page 357, commis une erreur, que nous rectifions volontiers :

Les normes admises ont été réduites de cinq unités sur proposition du **Département de l'Instruction publique**, sans lutte inégale, et à l'unanimité de la Commission extraparlamentaire. Nos collègues ont été battus, par contre, et sans rémission, sur leur proposition de réduire les normes DE DIX UNITÉS.

Comité central.

S. P. V. — SECTION D'ECHALLENS

Gymnastique. — Leçon mensuelle, le **7 juin, à 16 h.** Local habituel : Grande Salle du Château, Echallens.

S. P. V. — SECTION DE LAUSANNE

L'assemblée ordinaire de printemps a été fixée au **jeudi 16 juin, à 17 heures**, salle Tissot. Palais de Rumine. Cordiales salutations.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

Les membres de l'Association sont chaleureusement invités à participer à l'Assemblée annuelle qui aura lieu le samedi 11 juin 1955 à 15 h. au Casino municipal de Montbenon, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Partie administrative.
2. Renouvellement du Comité.
3. Adieux à notre inspectrice, Mlle Delarageaz.
4. Récital donné par Mme Annie Laffra, violoncelliste et M. Michel Perret, pianiste.
5. Thé.

GUILDE DE TRAVAIL

En mars, Mme Sérieyx, professeur de musique et de rythmique, a exposé à la Guilde et à tous les collègues que la question intéressait sa méthode de travail et comment elle respectait et utilisait la libre expression mélodique et rythmique de l'enfant. Pour donner suite à cette causerie et la rendre plus pratique, la Guilde du Travail vous convie à une séance démonstrative. Elle aura lieu à **Clarens, mercredi 8 juin, à 16 h. 30** et sera suivie d'un entretien. Venez nombreux, nous comptons sur votre présence et votre intérêt.

ÉTABLIS A VENDRE

A vendre, à l'Ecole normale, Lausanne, deux établis très usagés, à 10 fr. ; un établi usagé à 30 fr.

Prière de s'adresser au concierge de l'Ecole.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 1955

Présidence : A. Lagier. Environ 45 membres présents, malgré la fâcheuse coïncidence de l'assemblée T. M. et R. S.

Le point principal à l'ordre du jour était l'état actuel des démarches concernant la **revalorisation**.

Le président Fiorina et Haubrechts rapportent :

M. le Conseiller d'Etat A. Borel, lors d'une récente entrevue avec le comité, a annoncé qu'une revalorisation de 15 % du traitement serait accordée au corps enseignant primaire et enfantin, et serait inscrite au budget de 1956. Le coût de l'opération serait de 600 000 à 1 million de fr.

D'autre part, à nos revendications en faveur du corps enseignant se superposent les revendications présentées par le Cartel intersyndical des associations de fonctionnaires, elles demandent une adaptation des traitements actuels à l'indice du coût de la vie, soit une augmentation générale de 3 %.

De plus, le Cartel demande l'institution de **primes d'ancienneté** analogues à celles qui sont payées par la Ville, par les Services industriels et par la C. G. T. E. Ces primes d'ancienneté constituent également une de nos revendications ; mais le projet que nous avons déposé les fixe à peu près au double de celles qui sont suggérées par le Cartel. Ce dernier, qui a appuyé avec énergie notre rapport sur la revalorisation, nous prie d'aligner nos revendications concernant les primes d'ancienneté sur les siennes, afin que nous présentions un front commun.

L'assemblée donne plein pouvoir au comité pour négocier au mieux.

Cinquantenaire. Lagier a pris la présidence de la commission des festivités qui doivent marquer le jubilé de l'U.I.G., au printemps 1956. Une assemblée, aux travaux de laquelle tous ceux qui s'y intéressent pourront s'associer, s'est réunie le 1er juin.

Modification des articles 26 et 27 du règlement des études pédagogiques. Nous acceptons cette modification qui tend à maintenir le droit de regard de l'Union sur les épreuves auxquelles sont soumis les candidats de 3e année.

Examen médical. Un avis de droit a été demandé sur l'obligation à laquelle l'Etat nous soumet de subir une piqûre de tuberculine. De cette consultation, il ressort que l'Etat, en vertu du droit administratif, peut exiger cet examen; mais, ce qui est plus grave, de telles piqûres peuvent avoir des réactions dangereuses; dans ce cas, des démarches seront entreprises pour que les fonctionnaires de l'enseignement, astreints obligatoirement à cette épreuve, soient couverts pour les suites éventuelles de l'expérience.

L'Etat enfin entend rendre obligatoire pour tous les élèves une assurance-accidents qui payerait le 25 pour cent exigé par les caisses actuelles et qui remplacerait également l'assurance pour les accidents lors des courses scolaires. La prime modique (on parle d'un franc par an) serait encaissée au début de chaque année. G. W.

CINQUANTENAIRE (1906-1956)

L'an prochain, l'U.I.G. célébrera le 50e anniversaire de sa fondation.

Un comité d'organisation vient d'être constitué pour préparer les manifestations qui marqueront ce jubilé.

Il va sans dire que tous les collègues qui s'intéressent au travail de ce comité et qui désirent nous apporter collaboration et conseils seront les bienvenus.

Ils voudront bien s'annoncer au soussigné.

Une commission s'occupe déjà de l'organisation d'un **concours littéraire**, à la demande de plusieurs sociétaires. Veuillez trouver ci-dessus le règlement de ce concours.

D'autres communications seront données régulièrement dans le Bulletin corporatif.

Ad. Lagier.

RÈGLEMENT DU CONCOURS LITTÉRAIRE DE L'U. I. G.

1. A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, l'Union des Instituteurs genevois (section des Messieurs), organise un concours littéraire, doté de prix.

Ce concours est ouvert aux membres de l'U. I. G. (Dames et Messieurs).

2. Seront admises des œuvres littéraires de toutes natures: poèmes, nouvelles, essais, pièces de théâtre, etc.

3. Les manuscrits ne devront pas compter plus de 7000 mots.
4. Ils devront parvenir au président du jury, en doubles exemplaires, avant le 31 mars 1956.
5. Les auteurs signeront leurs œuvres d'un pseudonyme ou d'une devise qu'ils répéteront sur une enveloppe fermée, jointe à leur envoi et contenant leur nom.
6. Le résultat du concours sera proclamé lors de la manifestation organisée, en mai 1956, pour célébrer le 50e anniversaire de l'U. I. G.
7. Une somme de 400 fr. est mise à disposition du jury pour récompenser les meilleurs envois (1er prix : 150 fr.).
8. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de premier prix si aucune des œuvres présentées ne lui paraît mériter cette distinction.
9. L'U. I. G. se réserve le droit de publier ou de faire représenter les œuvres primées.

La commission ad hoc.

U. I. G. DAMES — GROUPE DES JEUNES

Nous avons pensé, pour notre dernière rencontre de l'année scolaire, qu'il serait agréable de se retrouver simplement, pour bavarder un peu...

A cet effet, nous vous donnons rendez-vous... à « La Potinière », le **mercredi 15 juin, à 16 h. 45.**

L. C.

NEUCHÂTEL

ECHOS DE CONGRÈS

CONFÉRENCES OFFICIELLES

Les conférences de printemps supprimées l'année dernière à cause de la proximité du Congrès S. P. R. sont rentrées dans la tradition la semaine passée. Certains regrettaient cette résurrection et auraient préféré ne voir subsister que celles d'automne dont l'envergure et la qualité leur offrent plus d'agrément.

Le soussigné qui eut l'avantage d'entendre deux rapports présentés par MM. Paul Perret et Jean-Daniel Favre, ne partage pas ce sentiment. Il n'a que des compliments à adresser à ces deux collègues qui ont apporté le plus grand soin à la rédaction de leur travail sur « les devoirs domestiques ». Très documentés, les deux exposés furent suivis avec une attention et un intérêt évidents. Si l'un posa la question même de l'utilité et de l'opportunité des « tâches », l'autre, en tint le principe comme implicitement indiscutable. Somme toute, on convient partout du bon sens de la loi scolaire dans ses normes et dans son esprit. Il suffit de l'appliquer avec souplesse. Le rapport du Locle se terminait par dix conclusions claires et précises que la conférence unanime approuva. A Neuchâtel, un vœu trouva la sympathie de l'auditoire : la suppression des devoirs à domicile non seulement le samedi, ce qui est légal, mais encore le mercredi avec son congé l'après-midi.

Ces deux causeries valurent à leurs auteurs de vives félicitations et l'expression de la reconnaissance des autorités et du Corps enseignant.

Relevons le bel hommage rendu à l'intéressante enquête publiée ici même par le rédacteur de l'« Educateur », notre excellent collègue, M. A. Chabloz, sur ce sujet.

W. G.

ADMISSION

Mme Eliane Tinguely-Chatelain est entrée dans la S. P. N., bien qu'elle ne fonctionne encore qu'à titre de remplaçante. Nous la félicitons de son esprit de solidarité et lui souhaitons cordialement la bienvenue dans la section du Locle.

W. G.

VOYAGE AUX CHATEAUX DE LA LOIRE

12—15 avril 1955

La Loire enfin ! Nous voudrions freiner l'allure du car insensible à la joie de découvrir. Douceur d'un moment ?... Non pas ! Douceur attachante durant un jour plein, de vie intense au pays des châteaux et des îlots reverdis.

Gris-bleu du ciel incomparables, tranquillité du regard qui embrasse le fleuve sage, le fleuve silencieux qui parle à l'âme.

Chacun se laisse prendre dans le filet de la délicate harmonie des teintes et des lignes. Il est jeté sur nous par surprise vers midi. Nous en sommes tout adoucis.

Chenonceaux se devine au fond de l'allée de platanes et dans ses murs nous allons vivre d'indigestes pages de l'histoire de France. De là, par Azay-le-Rideau (j'aimerais dire : Azay-le-Beau), Villandry, Amboise, Blois et Chambord, l'enchantement redoutable. Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, Charles VIII, François Ier, Louis XIV, secrétaires et financiers du grand siècle, tous nous sont présents.

Il faut les voir, ces châteaux. N'hésitez pas, vous qui redoutez le long parcours, prenez l'envol à la saison du renouveau !

A l'aller, une joie profonde nous attend... la visite de la cathédrale de Bourges... Au retour, celle de l'inoubliable Vézelay-la-Romane. Constructions inspirées, à n'en pas douter. L'émotion vous gagnera et vous direz : le beau voyage !...

Au nom de la Société pédagogique, section du Locle :

Une voyageuse enthousiaste.

UNIVERSITÉ POPULAIRE — ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Enfin, après de longs mois de préparation, l'U. P. N. va se constituer effectivement.

La S. P. N.-V. P. O. D. y adhèrera, nous l'avons déjà dit, en qualité de membre collectif.

Mais tous ceux qui désireraient être admis en tant que **membres** individuels (cotisation annuelle probable de 10 fr.), sont convoqués à la dite assemblée :

Samedi 4 juin 1955, à 14 h. 45, à Cernier, Hôtel de la Paix.

W. G.

BIBLIOGRAPHIE

La Musique dans l'Education. La dernière en date des publications de l'Unesco présente par contre pour nous un intérêt beaucoup plus direct. Intitulé : *La Musique dans l'Education*, il présente un choix des exposés faits au cours de la Conférence internationale de Bruxelles, et dont le but était d'étudier « le rôle et la place de la musique dans l'éducation de la jeunesse et des adultes ». Cet important ouvrage de 350 pages sera lu avec beaucoup d'intérêt par tous ceux que préoccupe le problème de l'éducation musicale, donc tous les instituteurs romands en particulier. Ce n'est pas une sèche nomenclature des efforts réalisés un peu partout pour développer le goût de la musique, cette langue internationale par excellence. L'ouvrage s'ouvre par *Le Cantique de l'Espérance* de Paul Claudel, donné en première audition mondiale le 9 juillet 1953 au palais des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'occasion de la Conférence internationale mondiale sur le rôle et la place de la musique dans l'éducation.

On y trouve ensuite une série d'exposés généraux dont le premier : *La philosophie de l'éducation musicale*, par Georges Duhamel, de l'Académie française suffirait à lui seul à motiver la présence du volume dans la bibliothèque de tous les instituteurs.

La seconde partie traite de *L'éducation musicale dans l'enseignement*. Elle nous renseigne sur les formes d'enseignement de la musique dans divers pays, à l'école primaire d'abord, à l'école secondaire, dans l'enseignement supérieur, et dans un nombre plus restreint de pays sur certaines formes d'écoles populaires et sur l'enseignement privé.

L'éducation musicale dans la société nous donne ensuite une série d'exposés sur la formation du goût de l'auditeur, la musique folklorique, les bibliothèques et les phonothèques, pour ne citer que quelques-unes des sujets traités.

Dans le quatrième chapitre : *Méthodes et auxiliaires de l'éducation musicale*, relevons un exposé remarquable de Frank Martin sur *La rythmique, la méthode Jacques-Dalcroze* et des présentations de diverses méthodes.

La partie suivante nous renseigne sur la formation des maîtres dans divers pays, après avoir examiné s'il convient de confier l'enseignement musical au spécialiste ou à l'instituteur.

Le chapitre six nous donne successivement le point de vue du compositeur, celui de l'interprète, celui de l'éducateur et celui de l'éditeur.

En annexe, nous avons le rapport général de la Conférence, le texte des résolutions et recommandations, et un projet de création d'une Société internationale pour l'éducation musicale.

Si tous les exposés ne sont pas de nature à retenir dans la même mesure l'attention des maîtres romands, le nombre de ceux qu'il lira avec intérêt et profit justifie pleinement l'achat du volume. Son prix est de 650 francs français, et il est en vente, comme toutes les publications de l'UNESCO, à la Librairie Payot, place Molard, à Genève.

G. Delay.

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES DE GYMNASTIQUE

PUBLICATION DES COURS DE GYMNASTIQUE

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants :

1. Cours bilingue pour instituteurs et institutrices enseignant la gymnastique au Ier degré, à Worb du 11 au 15 juillet.
2. Cours pour l'enseignement méthodique de la gymnastique garçons du II au IVe degré. Cours bilingue à Langenthal du 18 au 27 juillet.
3. Cours pour l'enseignement de la gymnastique filles aux IIe et IIIe degrés en portant spécialement l'accent sur la gymnastique rythmique, les rondes et les danses populaires. Cours pour Sœurs et institutrices du 18 au 23 juillet à Lucerne.
4. Cours pour l'enseignement de la gymnastique filles aux IIe et IIIe degrés en portant spécialement l'accent sur la gymnastique rythmique et les rondes. Cours pour institutrices et les Sœurs du 18 au 23 juillet à Fribourg.
5. Cours pour l'enseignement de la gymnastique filles aux IIe et IIIe degrés. Cours bilingue pour instituteurs et institutrices du 11 au 23 juillet à Rapperswil.
6. Cours pour l'enseignement de la gymnastique aux garçons et aux filles des IIe et IIIe degrés. Cours pour instituteurs et institutrices de langue allemande du 18 au 23 juillet à Uzwil.
7. Cours pour l'enseignement de la gymnastique filles aux IIe, IIIe et IVe degrés en insistant spécialement sur la gymnastique rythmique, les rondes et les danses populaires. Cours pour instituteurs et institutrices de toute la Suisse à Zoug du 18 au 30 juillet.

Remarques. — Ces cours sont réservés aux instituteurs et institutrices diplômés et aux candidats au diplôme de maître aux écoles secondaires et moyennes. Dans certains cas, les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique pourront être admises aux cours. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Indemnités. — Indemnité journalière de fr. 8.50, indemnité de nuit de fr. 5.— et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct.

Les inscriptions, sur papier grand format, seront adressées jusqu'au 20 juin au vice-président de la C.T., H. Brandenberger, Myrthenstr. 4, St. Gall. Elles indiqueront le nom, prénom, profession, année de naissance, le lieu où l'on enseigne, l'âge des élèves, l'adresse exacte, le genre et le nombre des cours suivis dans le cadre de la S.S.M.G.

PLACEMENT

Quelle famille d'instituteur de la Suisse romande accepterait chez elle, pour la période de la mi-juillet à la mi-août, un gymnasien de 14 ans et lui donnerait des leçons de français? Prière d'adresser les offres à M. Jules Cueni, instituteur à Laufon (Jura bernois).

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

CHASSERON

Panorama splendide

280 sommets, des Alpes aux Ballons d'Alsace

PRIX SPÉCIAUX POUR ÉCOLES : potage et thé 90 cts

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Dranses

par le

chemin de fer Martigny-Orsières et ses cars automobiles

**Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier -
Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du
Grand-St-Bernard** (alt. 2472 m.)

Service quotidien Orsières-poste du 15 VI au 15 IX.

Circuits : 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges du Durnand.
2. Grand-St-Bernard-Ferret-Orsières, par le Col de Fenêtre.

Télesièges ; Verbier-Les Ruinettes ; Champex-la Breya, Grand-St-Bernard -
La Chenalette.

Trains et cars spéciaux sur demande.

Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Prospectus et renseignements : Direction M. O. Martigny-Ville. Tél. (026) 6.10.70

Restaurant de la Barboleusaz

Pension sur GRYON Arrêt du train

Alt. 1220 m.

Tél. (025) 5 33 37

A Chappuis, propr.

Partie pédagogique

L'ENFANCE MENTALEMENT INSUFFISANTE

75e rapport technique de l'O.M.S.

Introduction

Le but de l'organisation mondiale de la Santé (O.M.S.) est de promouvoir les progrès de la santé sous tous ses aspects. Depuis sa création, en 1948, elle a déjà publié de nombreux rapports touchant tous les domaines de l'hygiène publique. Deux rapports précédents, celui sur la **Santé mentale** en 1949-1950 et celui sur l'**Enfance physiquement diminuée** en 1951-1952 demandaient une étude sur l'enfance mentalement insuffisante. Un comité mixte d'experts fut constitué en février 1953. Dirigé par le Dr Verhoestraete, chef de la Section de l'Hygiène de la maternité et de l'enfance de l'OMS et par le Dr Hargreaves, chef de la Section de la Santé mentale de l'OMS, elle groupait neuf membres auxquels s'étaient joints des représentants de l'UNESCO, de l'OIT et l'ONU. Ses neuf membres venaient d'Amérique, d'Angleterre, de Hollande, de France et de Suisse. Quatre étaient médecins, trois psychologues et deux assistantes sociales. Ils avaient tous l'expérience du travail parmi les arriérés, soit comme professeur de pédo-psychiatrie, soit comme directeurs d'hôpitaux pour débiles mentaux, comme psychologues scolaires ou encore comme travailleurs sociaux.

Le comité avait pour tâche d'étudier les conditions de développement d'une catégorie de débiles mentaux. Laissant de côté les **débiles profonds** (idiots) dont l'état nécessite des soins et si leur milieu familial ne peut les garder, le placement dans des institutions ou hôpitaux appropriés, et les **débiles moyens** (imbéciles) qui peuvent encore être « dressés » à des habitudes sociales, de propreté et parfois d'occupation, il voua ses travaux exclusivement à la catégorie des **débiles légers**. Ceux-ci sont les plus nombreux de tous (75 %) tandis que les imbéciles représentent le 20 % et les idiots le 5 % de tous les débiles mentaux. Les débiles légers sont aussi moins facilement reconnaissables dans la masse ; ils méritent cependant d'autant plus que l'on s'occupe d'eux qu'ils se réadaptent plus facilement à la société si celle-ci les place dans les conditions les plus favorables à leur épanouissement. L'argent que l'on dépense pour eux est vite retrouvé. Le sacrifice en vaut la peine. On s'est aussi davantage attaché jusqu'à présent au diagnostic et au traitement des débiles mentaux les plus gravement atteints, mais les soins à donner aux débiles légers ont une portée considérable.

Terminologie

Le terme d'**insuffisants mentaux** a été retenu pour désigner désormais l'ensemble des déficients mentaux. Comme on l'a vu plus haut, on en distingue **trois formes, grave, moyenne et légère**. Cette distinction donne plus de souplesse à des catégories que le médecin et le pédagogue ne veulent ni trop rigides ni trop strictes, aucun diagnostic et pronostic n'étant absolument définitif chez l'enfant. La terminologie anglo-saxonne a été longuement discutée ; on en trouvera une appréciation dans le rap-

port même. Le terme de **retardé mental** est réservé à celui qui ne souffre pas d'une arriération congénitale, mais d'une insuffisance due à des facteurs extérieurs ou de milieu. Son retard sera donc scolaire plutôt que mental proprement dit. On parlera d'**arriéré mental** quand il s'agira de décrire un état où les aptitudes mentales sont elles-mêmes diminuées sous l'effet de causes pathologiques.

Fréquence

Malgré de très intéressantes enquêtes, notamment en Angleterre (Wood Report), en Suisse (Dr Kroller en Appenzell), et en France par exemple (cf. Presses universitaires de France, enquête Heuyer, Piéron et Sauvy), il n'est pas possible actuellement d'indiquer le nombre exact des insuffisants mentaux. On l'évalue suivant les pays et les moments à 1,5 à 8,6 % de la population totale ; mais les résultats ne sont pas comparables d'une région à l'autre. On sait que ce nombre est équivalent à celui des personnes jouissant d'une intelligence supérieure à la moyenne, et qu'en mesurant le quotient intellectuel des personnes insuffisamment douées et celui des personnes supérieurement douées, on obtient une courbe symétrique à partir d'un quotient intellectuel moyen de 100. Le nombre des génies est ainsi égal à celui des idiots, etc. Pour arriver à connaître plus exactement le taux de fréquence des insuffisants mentaux, il faut poursuivre recherches et enquêtes en utilisant des critères uniformes.

Recherches

Le comité a relevé tout au long du rapport la nécessité pour les gouvernements de consacrer davantage d'intérêt et d'argent aux recherches scientifiques relatives aux insuffisants mentaux. Il y a toute une gamme d'aspects encore inexplorés : étiologie et pathologie, embryologie, génétique ; aspects affectifs, sociaux et éducatifs de l'étiologie et de la pathologie ; méthodes d'enseignement, de formation et d'orientation professionnelle et sociale ; fréquence de l'insuffisance mentale suivant les groupes sociaux différents ; étude critique des services existants ; etc., etc. Ces recherches exigent la collaboration de nombreuses professions et doivent être considérées comme un placement.

Conditions de développement et services pour enfants mentalement insuffisants

Age préscolaire

Il est aussi essentiel de tenir compte des **principes d'hygiène mentale** pour élever l'enfant mentalement insuffisant que pour s'occuper de l'enfant normal. On maintiendra donc autant que possible l'enfant qui se développe plus lentement dans son milieu familial normal, auprès de sa mère et de ses frères et sœurs. A défaut, on cherchera à le confier à une femme maternelle, et si c'est en institution, on veillera à ce qu'elle reste attachée à l'enfant pendant plusieurs années.

En dehors de sa famille, il ne faudra pas craindre de mêler le petit insuffisant mental à des camarades normaux dans des crèches ou nurseries. Plus il bénéficiera de ces contacts sociaux mieux cela vaudra.

Le **dépistage** précoce et la surveillance de ces enfants devrait être organisée de façon plus systématique. Il est important d'accorder aux mères conseils et appui.

Age scolaire

Les mêmes principes d'hygiène mentale valent pour tous les âges et doivent inspirer toute mesure prise à l'égard de l'insuffisant mental : maintien dans sa famille ou à défaut remise de l'enfant aux soins d'une personne maternelle capable d'assurer la continuité des soins. Tout service scolaire doit comprendre un nombre de classes approprié pour les enfants déficients, qu'ils soient invalides, sourds, aveugles ou insuffisants mentalement.

Les insuffisants mentaux qui nous occupent ici, c'est à dire ceux de forme légère, peuvent tous aller dans des **classes dites de développement ou classes spéciales**. On évalue à 4 % en Suisse le nombre des élèves primaires qui devraient bénéficier d'un enseignement spécial. Pour l'instant, ces possibilités d'enseignement sont encore trop limitées (1,3 % selon les Archives suisses de pédagogie 1949). Plus le retard de l'enfant sera important, et moins l'instruction sera scolaire, plus sera sociale, visant à l'adaptation générale de l'individu dans la société. Cette éducation scolaire devrait être prolongée d'une année pour permettre à l'adolescent d'avoir assez de maturité à la fin de la scolarité.

Lorsque les enfants sont trop disséminés ou habitent un centre urbain très développé, il peut être indiqué d'organiser un service d'autobus qui cherche et amène les enfants à domicile.

Le placement en dehors du milieu familial se fera le plus tard possible. Pour l'éviter, on cherchera tout d'abord à **soulager la mère de famille**, soit en lui procurant des vacances, soit en lui donnant une **aide domestique** sous quelque forme que ce soit. Cette aide pourra aussi être d'ordre financier. Quant à la décision d'éloigner l'enfant, tout dépendra en définitive de la capacité d'aider et d'aimer de la mère et de l'ensemble de ses tâches familiales.

Les **institutions** pour insuffisants mentaux garderont un caractère familial. Le nombre des pensionnaires ne dépassera pas 120 si possible et l'on cherchera à y organiser des groupes familiaux sous la direction d'une personne stable et maternelle. Le personnel sera spécialisé et bénéficiera des conditions de travail normales (vacances, congé, salaires, logement, etc.).

Age post-scolaire

Tout adolescent, et surtout s'il est insuffisamment développé, bénéficiera d'être soumis à un examen d'**orientation professionnelle**. L'orienteur qui devrait avoir une certaine expérience de ces cas, collaborera avec les parents, les maîtres spéciaux et les travailleurs sociaux. Dans le choix du métier, il faut éviter de s'en tenir aux métiers traditionnels proposés aux aligophrènes tels que les travaux de campagne, de ménage ou de manœuvre. L'industrie offre toute une gamme d'occupations de série qui conviennent parfaitement au déficient mental. Il importe surtout de lui offrir un travail qui lui plaise en même temps qu'à la hauteur de ses capacités.

La **formation professionnelle** sera surtout pratique, basée plutôt sur une routine de travail que sur des cours théoriques. Elle sera aussi large et générale que possible afin que cette main-d'œuvre puisse s'adapter plus facilement en période de crise. Cette pré-formation peut se faire dans des classes ou ateliers ad hoc. Puis viendra la formation de manœuvre spécialisé, proprement dite. Rappelons-nous que l'insuffisant mental a besoin de plus de temps pour s'automatiser et que son maître devra doser ses efforts.

C'est le moment aussi d'organiser la **vie sociale** et personnelle de l'adolescent, de choisir ses loisirs, de lui chercher un home s'il ne peut rester dans sa famille, de gérer son argent et de le diriger dans tous les actes de sa vie sociale. Dans bien des cas, il est indiqué d'instituer un **patronage** officiel ou privé, qui se chargera de ces différentes tâches. Ce patronage durera le nombre d'années nécessaires, peut être jusqu'à la majorité seulement pour prévenir des actes antisociaux et adapter le jeune à sa vie professionnelle, mais il pourra aussi durer toute la vie pour les cas d'instabilité ou en danger moral.

Formation du personnel

La compréhension et l'éducation des insuffisants mentaux demande un personnel spécialisé qui jouisse autant d'une personnalité harmonieuse et équilibrée que de connaissances approfondies de leur psychologie et de leurs besoins. Aux écoles normales et supérieures incombe sa sélection et sa formation en nombre suffisant.

Le comité insiste pour que ce personnel, tant médical que social ou pédagogique reçoive d'abord une formation de base générale dans sa propre discipline puisqu'il se spécialise pour les déficients mentaux. Il faut lui donner l'occasion de se perfectionner par la suite et de faire un travail en commun avec les autres membres de l'équipe médico-socio-pédagogique. C'est cette équipe qui pourra ensuite faire œuvre utile dans son secteur.

Education des parents et du public

Quant on songe aux difficultés qu'ont les parents d'enfants obligeables à les accepter comme tels, on comprendra aisément à quel point il est nécessaire de leur vouer une attention particulière. Il ne faut pas hésiter à utiliser tous les moyens d'information et d'éducation du public pour le renseigner de façon efficace et pour obtenir sa pleine collaboration.

Législation adéquate

Des mesures législatives sont nécessaires pour permettre aux insuffisants mentaux de recevoir les soins que nécessite leur état. Il faut aider les familles, matériellement et moralement, à supporter les charges supplémentaires imposées par un enfant arriéré et il est indispensable que la législation impose aux pouvoirs publics l'obligation d'assurer des services éducatifs et sociaux à tous les enfants, normalement développés ou pas.

Organisations des services et coordination

Pour que l'enfance mentalement insuffisante se développe harmonieusement et qu'elle trouve sa place dans la vie sociale et économique, elle doit pouvoir disposer dès les premières années des services spécialisés dont il a été question plus haut. Il faut que leur action soit coordonnée sur le plan local, régional et gouvernemental. Il est important que les classes spéciales, par ex. soient rattachées aux services scolaires ordinaires et qu'elles ne soient pas mises à part administrativement, pas plus que ce n'est le cas pour les classes supérieures. Il en sera de même des services d'orientation et de formation professionnelle pour déficients mentaux. Pour arriver à cette coordination nécessaire, on aura avantage à créer dans chaque pays, un comité interprofessionnel, interdépartemental qui s'occupera des questions touchant les insuffisants mentaux. Il pourra par exemple chercher à combler telle lacune et apporter sa contribution aux recherches et travaux poursuivis sur le plan mondial au profit de cette catégorie de personnes handicapées.

Conclusion

Il faut remercier l'O.M.S. qui si intelligemment et si généreusement favorise des travaux d'une telle envergure. Il faut être reconnaissant que l'oligophrène, qui pourrait si facilement être méconnu, ait retenu son attention. C'est un honneur pour le comité d'avoir pu participer à ces travaux. Puisse le public maintenant en faire son profit et poursuivre le travail commencé.

B. de Rham.

P.-S. — Une commission interprofessionnelle s'intéressant aux problèmes des insuffisants mentaux s'est constituée dans le canton de Vaud. Ceux qui voudraient encore en faire partie peuvent s'inscrire : Pro Infirmitis, 11, rue Pichard, à Lausanne.

LEÇON DE COMPOSITION

Comme nous sommes à la saison des fleurs, voici une leçon de composition pour les élèves de Ire ou Iie année intermédiaire, qui rend bien et qui permet de mieux leur faire comprendre, sous une forme amusante, le phénomène de la fécondation (simplifié, bien entendu) : « Les AVENTURES D'UN GRAIN DE POLLEN ».

Ce récit peut se mettre à la 1re ou à la 2e personne. Pour mon compte, je préfère la Ire personne. L'enfant doit ainsi faire un effort d'adaptation pour se mettre dans la peau du grain de pollen et il se sent alors plus près du petit héros de l'histoire, il vit davantage ses aventures.

On peut diviser ce récit en trois parties :

1. La présentation — l'habitation.
2. Le départ — le voyage — l'arrivée.
3. Sur le pistil — la transformation.

Pour chaque partie, nous chercherons des mots, des expressions ; nous en noterons quelques-uns au tableau noir, par exemple certains de ceux qui sont entre parenthèses dans le texte suivant.

1. La présentation — l'habitation :

Je suis un minuscule grain de pollen, jaune comme le soleil (habillé de jaune, vêtu d'un habit jaune d'or, comme tissé avec des fils ou des rayons de soleil) — j'habite dans un petit sac (je demeure, je vis, je suis enfermé, je suis prisonnier, je suis caché, je dors, je me repose dans une jolie demeure), au sommet d'une étamine de fleur de cerisier.

2. Le départ — le voyage — l'arrivée :

Nous laisserons de côté la pollinisation directe qui n'offre pas assez d'aventures à notre petit voyageur, et nous donnerons aux enfants le choix entre le transport par le vent ou par un insecte.

Par le vent : *Un beau jour, le sac s'ouvre et je tombe (je dégringole, je suis précipité vers le sol), mais le vent me saisit dans son grand manteau (dans sa cape, il me prend dans son filet, il souffle sur moi de toutes ses forces, il me soulève, il m'emmène), il m'emporte bien loin, dans un autre verger où il me lâche (me laisse tomber, me dépose), sur le pistil d'une fleur de cerisier.*

Par un insecte : *Une abeille survient, elle se frotte contre ma maison, alors je m'accroche à son dos (je m'agrippe, je me cramponne bien fort à ses poils, je m'installe sur son dos) et elle m'entraîne dans un merveilleux voyage. Comme en avion, je survole des champs, des prairies, des vergers. Enfin, arrivé au-dessus d'un cerisier, je saute et j'atterris brutalement sur un pistil.*

3. Sur le pistil — la transformation :

Bien entendu, les termes stigmate, style, ovaire, ovule, etc., auront été étudiés pendant les leçons de choses.

Je me repose quelque temps sur le stigmate, puis je me mets à fabriquer un tube pollinique. Ainsi, je dégringole (comme en ascenseur, comme avec une corde) le long d'un étroit corridor, le style. Un peu étourdi, je pénètre enfin dans l'ovaire (une vaste salle obscure, une immense chambre toute sombre où j'ai un peu peur, car je me sens bien seul et petit). Mais bientôt je rencontre un ovule (nous nous serrons bien fort l'un contre l'autre, nous nous rejoignons, nous nous embrassons, nous nous unissons, nous nous mélangeons bien). Plus tard, nous nous transformerons en noyau. L'ovaire, lui, va gonfler de plus en plus, il prendra de belles couleurs et deviendra une magnifique cerise écarlate, croquante et juteuse.

Pour illustrer ce récit, en général les enfants ont de jolies idées : le grain de pollen, chargé d'une valise, prêt à partir — à califourchon sur une abeille — descendant en parachute — dansant une ronde avec l'ovule, etc.

Paulette Eggimann.

AUX CAHIERS D'ENSEIGNEMENT :**« BOUQUET », DE Mmes ROLLER ET MERTENS**

Une inspectrice des écoles enfantines déclare au sujet de cette nouvelle publication : « Poèmes simples, courts (ce qui en général est difficile à trouver), clairs, faciles à intégrer dans les centres d'intérêt traditionnels (fleurs, animaux, saisons, les fêtes de l'année, etc.). Jolie collection, qui renouvellera celles, souvent épuisées, des maîtresses enfantines. »

C'est un véritable bouquet printanier qui nous est offert, des poésies écrites par des institutrices, pour la joie de leurs enfants :

.....

*Savez-vous que l'année dernière
En travaillant de mes dix doigts,
J'aurais voulu bien faire ;
Mais j'étais maladroit !
Mes cahiers d'écriture
Étaient pleins de ratures.
— Mais l'année prochaine
Quand j'aurai grandi
Je ferai sans peine
Des travaux jolis.
Plus une rature
Dans mon écriture.
La bonne aventure !...*

.....

*Ah ! qu'il est bon de chanter bien clair,
Cheveux au vent et le nez en l'air !
Ainsi nous allons par le monde...*

.....

*Fraîche et pure
L'eau murmure
Transparente sous les cieux.
Loin des plages,
Nage, nage,
Roule, roule dans le bleu !*

.....

*Je suis la ferme accueillante
doucement posée sur le pré.
Je suis la ferme accueillante
où chacun vient, où chacun entre,*

*les troupeaux et les bergers,
les agneaux et le porcher,
les hirondelles dans la grange,
et toi... partout, pour t'amuser.*

*Cette nuit j'ai rêvé
de Noël,
de Béthléem.*

*Tous ceux des images
étaient rassemblés :
moutons et bergers,
l'étoile des mages,
les anges, tout le ciel.*

Des chants d'enfants, le chant des heures, le chant des choses, des bêtes, des gens. La petite école qui chante sa joie de voir, d'écouter, sa joie de vivre. Le nouveau « Cahier d'enseignement » — il porte le numéro 56 — sera bien accueilli sans doute des institutrices, et des mamans. D.

N. B. Edition des « Cahiers d'enseignement » : Librairie Delachaux et Niestlé, Neuchâtel. Prix de vente : de 80 ct. à 2.85, suivant les volumes. « Bouquet » : 2.85 ct. Réduction de 30 % sur achat de 12 exemplaires.

NOTRE DEVOIR ENVERS LES RÉFUGIÉS EN SUISSE DIX ANS APRÈS LA GUERRE

C'est le privilège d'un pays libre, d'un peuple épris d'indépendance comme le nôtre, de conférer le droit d'asile aux victimes de persécutions politiques. L'histoire de la Suisse est simultanément celle de la Liberté dans sa lutte contre la servitude. Il est donc de notre devoir d'éducateurs de maintenir en éveil dans le public suisse, surtout parmi les jeunes, la tolérance à l'égard des réfugiés.

En temps de guerre il y eut dans notre pays une horde de 300 000 réfugiés civils et militaires ; il en reste encore quelque 9000 laissés pour compte, des vieux et des jeunes, beaucoup de nécessiteux, tous des sans-patrie.

Une fois de plus, cette année la feuille de lierre, symbole de la fidélité et de l'espoir, symbole de l'aide aux réfugiés, sera mise en vente dans toute la Suisse. Donnons généreusement notre obole pour les sans-patrie, les plus dépouillés entre les nécessiteux. Compte de chèques postaux VIII 33 000.

LA LECTURE A L'ÉCOLE ENFANTINE

Une erreur s'est glissée dans l'article paru sous ce titre le 28 mai dernier à la page 453, vingtième ligne ; il fallait lire : livre d'histoires qui leur permettent de **revoir** et non de recevoir. Avec nos excuses à l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

« **Les nombres en couleurs** », par Cuisenaire G. et C. Gattegno. Nouveau procédé de calcul par la méthode active. **Livre du maître**. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel et Paris. 1955. in 8, 68 p.

M. Gattegno, mathématicien, présente cette nouvelle méthode, imaginée par M. Cuisenaire, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il en a constaté la supériorité évidente au cours de toute sorte d'expériences dans plusieurs pays. Non seulement cette méthode satisfait l'esprit concret de l'enfant, mais elle l'amène à saisir — avant d'être capable de les exprimer — les structures et les relations ; elle l'incite à créer et le pousse à l'effort mental ; elle « conduit l'élève avec une extrême rapidité vers la maîtrise d'opérations... qui se manifeste par la précision, une rapidité extrême, la permanence du savoir, la fraîcheur de la mémoire, la compréhension et l'expression correcte des mécanismes en question... ». De plus, cette méthode prolonge ses bienfaits jusqu'à l'algèbre, aux proportions arithmétiques et géométriques, au calcul combinatoire. Bref, elle présente des qualités si remarquables qu'il y aurait faute grave à en retarder l'essai.

Documentation pédagogique, par A. Rossignol, Montmorillon (Vienne) France.

Nous avons reçu plusieurs exemplaires de ces éditions fort intéressantes et qui comptent aujourd'hui 5 ans d'existence. Elle comprend :

1. **Une documentation pédagogique** en noir qui apporte chaque mois 8 héliogravures d'histoire, 8 héliogravures de géographie, accompagnées de deux pages de commentaires et de 24 pages d'études pédagogiques. Abonnement 1 an, 1.500 fr. fr.

2. **Une documentation en couleurs** qui fournit chaque mois 24 véritables photographies : 8 clichés d'histoire, 8 de géographie et 8 de sciences plus 6 pages de commentaires. Chaque série de 8 clichés coûte... 2400 fr. fr.

On se renseigne et l'on s'abonne auprès des **Editions Rossignol, Montmorillon (Vienne), France**.

Je vais être Maman

C'est le titre d'une excellente brochure que vient d'éditer Pro Juventute. Elle s'efforce de répondre à toutes les questions que se posent les futures mères : que ressent-on pendant la grossesse ? Quand faut-il aller voir le médecin ? Quelle hygiène alimentaire et corporelle y a-t-il lieu d'observer ? Quelles sont les phases de l'accouchement et ses premiers symptômes ? Qu'est-ce que la gymnastique prénatale ? Que doit-on préparer pour l'entrée en Maternité ou en clinique ?

La partie générale de cette brochure est due à la doctoresse Renée Girod. Pour la gymnastique prénatale, Madame Monica Jaquet expose, à l'aide de dessins de M. J.-M. Bouchardy, les exercices qu'il convient d'exécuter quotidiennement afin d'apprendre à respirer et à se détendre.

La brochure « Je vais être Maman » peut être commandée à Pro Juventute, Service de puériculture pour la Suisse romande, Hôtel de Ville, Lausanne. Prix : Fr. 2 + le port.

LU DANS « MUTUALITÉ ROMANDE » :

Les Américains sont inquiets. Ils trouvent que la jeunesse manifeste trop d'enthousiasme pour l'expérience prémaritale. En 1938, on enregistrait aux U.S.A. 38 000 naissances illégitimes par an. Aujourd'hui, elles atteignent 142 000. C'est la faute à Kinsley, affirment les moralistes.

Un médecin qui a donné des cours d'éducation sexuelle pendant trente ans, s'interrogeait récemment sur la valeur de son enseignement :

— Y a-t-il plus de jeunes filles sages, moins de garçons coureurs. Eh non ! C'est peut-être tout simplement que l'on fait de l'« initiation sexuelle » au lieu de l'« éducation ».

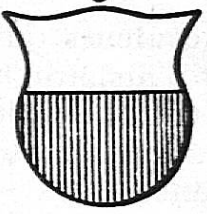
Peut-on mieux dire ?

A dix ans, les enfants en savent presque autant qu'un gynécologue. Or, ils ne se marieront que dix, voire quatorze ans plus tard. Existe-t-il un savant, un seul être au monde qui, après avoir fait une découverte, ne soit tenté de l'essayer ? Faire l'initiation sexuelle d'un enfant équivaut à lui apprendre à conduire une auto, tout en lui interdisant expressément de s'en servir avant vingt ans. Barbe Bleue ne s'est pas montré plus sadique !

Collègues ! Inscrivez-vous à notre guilde de documentation scolaire auprès de M. Clavel, Montreux.

Magasin et bureau Beau-Séjour 8
Téléphone permanent 22 63 70





POMPES FUNÈBRES







Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Kenriez-Lithinée

Eau de table de 1^{er} ordre

* Digestive *



PUCERONS ET FOURMIS (V)

Quelques renseignements sur

la **NICOTINE**.

C'est une substance vénéneuse, contenue dans le tabac. **VIOLENT POISON**, il suffirait de moins d'un gramme de nicotine pure pour tuer un homme. En respirant des vapeurs de nicotine, tu attraperais un violent mal de tête.

On ne peut pas acheter de la nicotine pure : elle est déjà « titrée ». Et on la dilue encore dans de l'eau pour l'utiliser. Elle coûte cher.

★ ★ ★

Trouve une boîte qui a contenu ou qui contient de la nicotine. Quel avertissement vois-tu sur cette boîte ? Dessine-le.

Certains autres produits tuent aussi les pucerons ou leurs œufs. Tu peux te renseigner auprès d'un arboriculteur ou d'un droguiste.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

LE CHEMIN DE FER

d'YVERDON à STE-CROIX

et le télésiège **STE-CROIX-LES AVATTES**
vous conduisent rapidement à proximité du CHASSERON.

Champs de ski, pistes, et le spectacle unique de ses mers
de brouillard d'où émergent les Alpes étincelantes.

RENSEIGNEMENTS : Tél. Ste-Croix 6 21 15.

Hotel Wildstrubel

Col de la Gemmi 2322 m.

Tél. (027) 5 42 01

Le Col de la Gemmi sera praticable début juin. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus et prix courant à disposition.

Famille de Villa

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Hôtel Weisshorn

s/ST-LUC (Valais) - Alt. 2300 m.

Le plus près de la Bella-Tola et Meiden Pass.

But idéal pour courses

cuisine soignée. Raclettes. Tea-Room. Pâtisserie maison. Arrang. pour familles, sociétés, courses d'écoles. Prospectus

Tél. (027) 5 51 06 **H. TOSSELLO**, propr.

Arpettaz s/Champex Chalet du Val d'Arpettaz

à 30 minutes du lac
Restauration - Dortoirs

Arrangements
pour écoles et sociétés

Tél. (026) 6 82 21

C Lovey. propr.

Cabane-Restaurant BARBERINE

sur **Châtelard** (Valais) - Tél 6 71 44-6.58 56

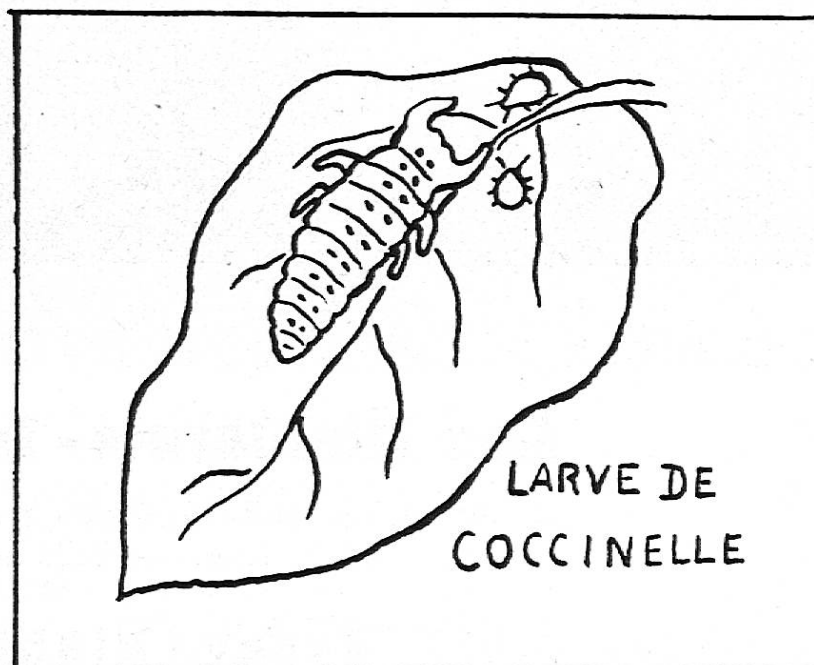
Lac de Barberine, ravissant but d'excursions pour écoles. Soupe, dortoirs sur sommiers métalliques, café au lait, Fr. 2.70 par élève. Arrangements pour sociétés. Restauration, chambres et pension prix modérés. Funiculaire, bateau à 10 min. du barrage de Barberine. Se recom. : M. Ed. GROSS. propriétaire, Le Trétien.

PUCERONS ET FOURMIS (VI)

Une MANGEUSE DE PUCERONS

Tu trouveras peut-être, sur une feuille envahie de pucerons, une bête immobile et bizarre : à peu près ovale, plate, verdâtre, longue d'un centimètre environ.

Si tu en découvres une, dessine-la : c'est la mangeuse de pucerons, la larve de **COCCINELLE** (bête à bon Dieu, pernette).



Tu feras un **RÉSUMÉ** de ton travail, peut-être un **EXPOSÉ** aussi. Voici le plan que tu suivras pour ces travaux :

1. — Les pucerons : — ce que j'ai vu ;
— les renseignements que j'ai trouvés.
2. — Les fourmis et les pucerons.
3. — La destruction des pucerons.
4. — La nicotine.
5. — La larve de coccinelle.

FIN.

BON TRAVAIL !

P. Badoux.



Le Télé-Cabines

Les Diablerets - Isenau

dessert une magnifique région pour courses d'écoles à 1800 mètres. — Belle flore alpine.

Chemin de fer Aigle - Sépey - Diablerets

Sur demande : trains spéciaux. Renseignements : Aigle, Tél. (025) 2 21 15

Restaurant d'Isenau

STATION SUPÉRIEURE DU TÉLÉ-SIÈGE

Téléphone (025) 6 42 88 — Vue magnifique

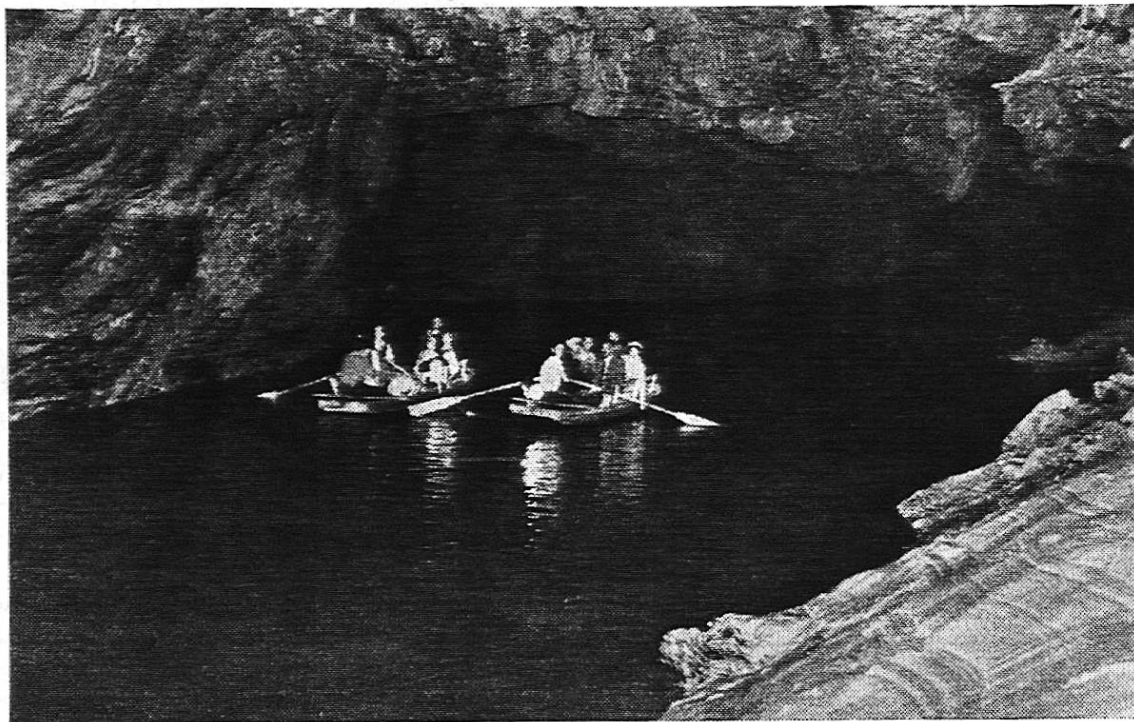
Dortoirs — Conditions favorables pour écoles

Même direction : HOTEL VICTORIA, Les Diablerets, Tél. (025) 6 41 06
ROBERT HENCHOZ

LE PLUS GRAND LAC SOUTERRAIN D'EUROPE

ST. LÉONARD

VALAIS



A 6 kilomètres de Sion / Parc pour autos / Débit de boissons / Tél. (027) 4 41 56 / Ouverture permanente
Connue depuis fort longtemps par les habitants de la région ce n'est qu'en 1943 que cette nappe souterraine fut explorée par quelques membres de la Société Suisse de Spéléologie. Les nombreuses études effectuées par les spéléologues suisses ont révélé que la caverne est due à un remarquable phénomène de dissolution de gypse. C'est en 1949 que la presse romande inaugurerait cette merveille de la nature ouverte au public. Depuis ce jour, de **très nombreux visiteurs** naviguent sur le lac souterrain, dont la réputation va croissant, non seulement **chez nous**, mais également **à l'étranger**. Passants qui visitez le Valais, arrêtez-vous à **ST-LEONARD**, vous y trouverez « **une grotte de Capri** » en plein vignoble et vous repartirez emportant avec vous **le souvenir** d'un voyage au pays des merveilles,

1 h. 30 des Avants
Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

2 h. de Caux
Tél. 6 41 69

Magnifique but de courses pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre ouvert toute l'année - Grand dortoir

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés

P. ROUILLER

Course annuelle 1955

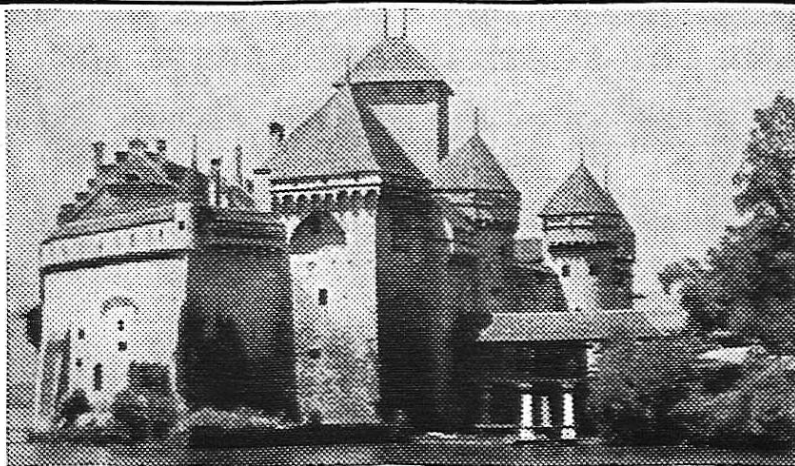
Lac d'Oeschinen Kandersteg

Télésiège

L'Hôtel Oeschinensee

se recommande pour sa bonne cuisine aux prix favorables pour des écoles et des sociétés.

Tél. (033) 9 61 19
D. Wandfluh-Berger, propr.



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de
MONTREUX

Entrée gratuite
pour les
classes primaires
officielles

Chalet à louer

appartement 3 pièces,
4 lits, libre de juin à
septembre. La Forclaz
s/Le Sépey.

s'adr. **Roland Joost, instituteur,**
Begnins, tél. (022) 9 84 75

A l'enseigne de la Lampe Eternelle

vous trouverez
un cadre accueillant



*Un bon vin
et des spécialités au fromage*

E. PAUTEX

Caroline 1

Lausanne



Chic!... du **POMDOR**
CIDRERIE JYVERDON

HOTEL TERMINUS

Buffet de la Gare, Montreux

Les écoles sont
les bienvenues

Tél. (021) 6 25 63

G. Baehler

Quelle famille prendrait en échange un

garçon de 15 ans

pendant la période des vacances, juillet et août (env 3 semaines).

Ecrire : famille **F. Boss-Aeschbacher, Belp** (Bern) Tél. (031) 67 59 40

Alpes Vaudoises
1900 à 3200 m. d'altitude
Nombreux itinéraires pour courses d'écoles. Séjours d'été et d'hiver. Chambres avec et sans eau courante. Dortoirs, prix spéciaux pour écoles et sociétés. Demandez prospectus et itinéraires.

ANZEINDAZ

Le centre d'excursions des
Alpes Vaudoises par excel.

Hôtel-Refuge Anzeindaz, tél. 5.31.47
Refuge des Diablerets, tél. 5.31.47

Refuge Tea-Room Solalex, tél. 5.33.28

SERVICE DE JEEP BARBOLEUSAZ-SOLALEX-ANZEINDAZ

Hans Flotron, guide

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX
CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue
P. JAQUIER, Inst., route de Signy, Nyon

**ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania
LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512

*Vacances... Elles seront incomplètes
si vous n'emportez pas un appareil
PHOTO ou CINÉ*

Tout pour l'amateur

A. SCHNELL & FILS Pl. St-François 4
PHOTO - PROJECTION - CINÉ
LAUSANNE

Porrentruy, Ecole cantonale

Par suite de démission, un poste de maître est mis au concours.
Discipline principale d'enseignement :

GÉOGRAPHIE

Titre exigé :

Brevet de maître de gymnase ou diplôme équivalent.

Obligations :

Droits et devoirs selon les lois, décrets, ordonnances et règlements en vigueur.

Traitement :

4^{ème} ou 5^{ème} classe; plus tard éventuellement promotion en 3^{ème} classe.

Minimum de la 5^{ème} classe, Fr. 11.248.—

maximum de la 3^{ème} classe, Fr. 17 647.—

plus éventuellement allocations de cherté.

Entrée en fonctions 15 septembre 1955.

La Direction de l'école se met à disposition pour tous les renseignements. La commission de l'école se réserve la faculté de pouvoir, avec le consentement de la Direction de l'Instruction publique, modifier, en tout temps, l'attribution des disciplines. Les inscriptions sont à adresser jusqu'au 11 juin, à M. Hubert Piquerez, Président du Tribunal, Président de la commission de l'Ecole cantonale à Porrentruy. Les candidats sont priés de se présenter personnellement qu'après avoir été expressément invités.

LAVEY-LES-BAINS

Eau sulfureuse la plus radioactive des eaux thermales suisses

RHUMATISMES

Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose - Phlébites

Troubles circulatoires

MAI-SEPTEMBRE



Nos voyages organisés

*Projets et devis sans engagement.
Conditions spéciales pour Sociétés,
Ecoles, Pensionnats, etc.*

MONTREUX, 11 juin 1955

XCI^e année — N° 23

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Restaurant de BELMONT

MONTREUX

Près de la Gare

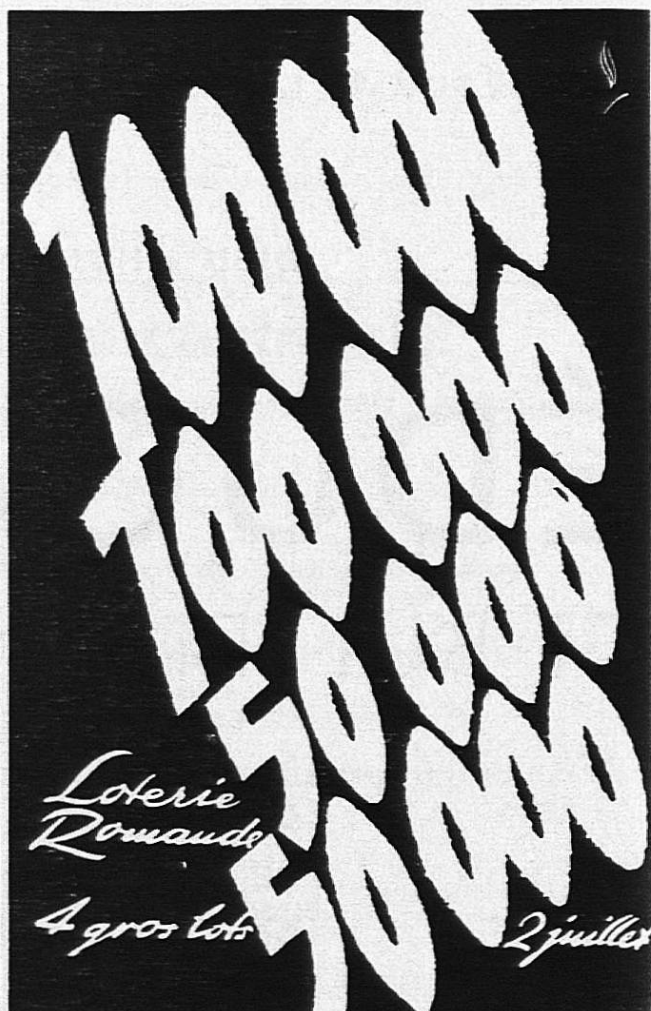
*Grand parc de pique-niques
ombragé pour écoles.
Splendide panorama sur le lac et
les Alpes.*

Grande place pour autocars
Sur demande potage Fr. —.40.
Abri en cas de mauvais temps
Tél. (021) 6 24 16 M. Beaud

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux



SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

Melchsee

Suisse centrale. 1920 m. Chemin de fer, autoroute, à 30 km. de Lucerne.
Soleil, courses de montagne, sport, pêche à la truite. Accueil chaleureux,
confortable. maison neuve.

Hôtel REINHARD, près du lac

5 jours depuis Fr. 80.—. Demander prospectus
Tél. (041) 85 51 43 ou (041) 75 12 34 Fam. REINHARD

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.